

ARRÊTÉ N° 2024_183

DÉSIGNANT LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE COMPÉTENTS POUR CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-13, et L.133-2 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Les agents départementaux habilités à réaliser des contrôles, sur place ou sur pièces, dans les établissements, services sociaux, médico-sociaux et en accueil familial, pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées au sein de l'inspection générale sont :

- Les inspectrices ESSMS :

- Mme Catherine Baraton
- Mme Véronique Nebor
- Mme Adidi Meftah

- L'agent chargé des fonctions d'inspection :

- M. Thierry Mammez

- Les inspecteurs et inspecteurs généraux :

- M. Gilles Alfonsi
- M. Jean-Luc Corsetti

- Le directeur :

- M. Yannis Wendling

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240513-2024_183-AR



ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le